

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de ventes effectuées par NOW.be. Le Client est représenté par le Single Person Of Contact, seule personne habilitée à valider l'ensemble des étapes du processus de prestations de services. En signant l'offre émise par NOW.be, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et de prestations de services, qu'il déclare accepter. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par écrit par NOW.be restent d'application. En cas de contradiction entre les conditions générales du Client et celles de NOW.be, il est convenu que ces dernières prévaudront.

2. Validité des offres

Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité des offres est de 30 jours ouvrables à dater de leur émission.

3. Commandes

Toute commande qui lui est confiée engage NOW.be dès acceptation écrite par le Client de l'offre émise par NOW.be. Les modifications apportées par le Client à l'offre ne seront effectuées qu'après avoir été acceptées et confirmées par écrit par NOW.be moyennant d'éventuelles nouvelles conditions. En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le Client, NOW.be recevra le paiement intégral des travaux et prestations réalisées ainsi que le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant total des travaux et prestations décommandés.

4. Délais

Les dates de livraison et délais d'exécution de NOW.be sont toujours donnés en fonction des validations des différentes phases du projet par le Client. Tout retard dans la validation d'une phase allonge d'au moins autant le délai communiqué par NOW.be.

5. Propriété des droits intellectuels

NOW.be conserve son droit de propriété sur les produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires éventuels (frais, intérêts et pénalités). NOW.be s'engage ensuite à remettre au Client, à la première demande de celui-ci, les codes sources des contenus qui ont été développés pour lui, ainsi que la documentation éventuelle y afférente. Sauf accord écrit, les publications imprimées ou électroniques porteront la mention de leur réalisation par NOW.be en fin de document. Pour le surplus, sauf convention écrite, les droits intellectuels appartiennent au Client. NOW.be conserve le droit tacite d'utiliser ses travaux à des fins promotionnelles, sauf stipulation contraire écrite de la part du Client. Pour tout autre aspect, la législation belge sur les droits d'auteurs est d'application.

6. Prix

La procédure de NOW.be fait l'objet de différentes phases de validation par le client. Toute modification sur des éléments validés antérieurement fera l'objet d'un supplément facturé par NOW.be, en principe en régie au tarif mentionné dans l'annexe de l'offre.

7. Paiement

Sauf contestation dans les 10 jours à dater de la réception, les factures sont payables dans les 30 jours. Passé ce délai, NOW.be recevra de plein droit, des intérêts de retard d'1% par mois ainsi qu'une indemnité, à titre de clause pénale, de 15% du montant TVAC de la facture avec un minimum de 50 € par facture, augmenté de 25 € par rappel.

8. Responsabilité et garantie

En cas de faute dans l'exécution du contrat engageant la responsabilité de NOW.be, sa responsabilité est limitée au montant de la livraison et au dommage prévisible, direct, personnel et certain, à l'exclusion des dommages indirects, immatériels tels que, notamment, les dépenses supplémentaires, la perte de bénéfice et la perte de données. NOW.be n'est pas responsable en cas de perte d'informations figurant sur les supports informatiques du Client, ses serveurs ou le serveur de NOW.be, ou en cas d'utilisation illégale de logiciels par le Client.

Le Client est seul responsable du contenu des publications imprimées ou électroniques dont il demande l'exécution par NOW.be. Il est notamment responsable de l'obtention des autorisations et de l'acquiescement de droits éventuels sur les programmes, textes, photos, illustrations, musiques et en général de toute oeuvre utilisée. NOW.be limite la garantie sur le matériel livré à la garantie donnée par le fabricant. Le Client qui souhaite faire application de cette garantie est tenu de se conformer aux clauses qui régissent la garantie du fabricant. NOW.be n'est notamment pas responsable des enregistrements auprès des fabricants.

9. Résiliation-résolution aux torts d'un cocontractant

Les stipulations qui précèdent ne contiennent aucune renonciation au droit de NOW.be de réclamer, à sa convenance, en cas de non paiement ou de non respect par le Client de ses obligations contractuelles, la résolution ou la résiliation de la convention avec dommages et intérêts. En cas de résiliation-résolution du contrat aux torts d'un cocontractant, il sera dû à l'autre partie, outre le paiement intégral des travaux et prestations réalisés, une indemnité forfaitaire de 50% du prix total TVAC, majorée des éventuelles indemnités de procédure.

10. Litiges

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales de vente et de prestations de services sont régies exclusivement par le droit belge.

En cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents. La langue de la procédure sera le français.

11. Clause salvatrice

La non validité ou l'illégalité de l'une des clauses prévues dans le contrat convenues entre parties, n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions du contrat conclu entre parties – clauses restant intégralement valables.